



autorité de régulation
des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICES FIXES HAUT ET TRES HAUT DEBIT : ABONNEMENTS et DEPLOIEMENTS

1^{ER} TRIMESTRE 2020 – RÉSULTATS PROVISOIRES

OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

4 juin 2020 – Document mis à jour le 22 juin 2020

Introduction

L'observatoire des marchés fixes vise à présenter de manière accessible les principaux chiffres permettant le suivi :

- des abonnements à internet haut et très haut débit ;
- de la progression du très haut débit pour les réseaux fixes ;
- plus particulièrement des déploiements et de la mutualisation des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné ;
- du réseau cuivre.

Ces informations peuvent être visualisées sur le site de l'Autorité. Le site de l'Autorité met par ailleurs à disposition du public une carte navigable de suivi des déploiements FttH. Des données complémentaires et chronologiques sont également accessibles dans les fichiers open data associés.

Remarque

Le présent document a été publié le 4 juin 2020. Il a fait l'objet d'une mise à jour le 22 juin 2020 pour y inclure l'indicateur d'accroissement brut du nombre d'accès à haut et très haut débit au cours du premier trimestre 2020 (en p.3), information qui n'était pas disponible à la date de publication initiale. Les autres éléments figurant dans la publication restent inchangés.

1 Suivi des abonnements internet à haut et très haut débit sur les réseaux fixes au 31 mars 2020

Au 31 mars 2020, le nombre d'accès internet à haut et très haut débit sur réseaux fixes atteint près de 30 millions, ce qui représente une croissance de 145 000 au cours du premier trimestre 2020 et de 640 000 en un an (+2,2%).

La croissance reste portée par le très haut débit dont la substitution avec le haut débit se poursuit à un rythme nettement supérieur au premier trimestre 2019. Ainsi, le nombre d'accès à très haut débit progresse de 605 000 en un trimestre, tandis que celui des accès à haut débit diminue de 460 000 sur la même période. Les abonnements à très haut débit représentent désormais 12 millions de lignes, soit une proportion de 40% (+6 points en un an).

La fibre optique de bout en bout devient l'unique vecteur de croissance du nombre d'accès à très haut débit : 605 000 accès supplémentaires au cours du trimestre, ce qui porte le nombre d'accès FttH à 7,7 millions. Cette technologie représente désormais 64% du nombre total d'accès à très haut débit (+ 8 points en un an). Au total, le nombre d'accès actifs à très haut débit représente 48 % du nombre total de locaux éligibles, en croissance de 2 points en un an.

Le nombre d'accès à haut débit passe sous la barre des 18 millions fin mars 2020, en recul de 1,8 million en un an.

Nombre d'abonnements					
en millions	T1 2019	T2 2019	T3 2019	T4 2019	T1 2020*
Nombre d'abonnements haut débit et très haut débit sur réseaux fixes	29,264	29,368	29,573	29,759	29,904
Nombre d'abonnements haut débit	19,729	19,307	18,926	18,382	17,923
Abonnements DSL	19,151	18,745	18,352	17,806	17,343
Autres abonnements haut débit	0,577	0,562	0,574	0,575	0,580
Nombre d'abonnements très haut débit	9,535	10,061	10,647	11,377	11,981
Abonnements >=100 Mbit/s	6,580	7,053	7,572	8,247	8,823
dont fibre optique de bout en bout	5,313	5,811	6,358	7,064	7,671
dont avec terminaison en câble coaxial	1,267	1,242	1,214	1,183	1,152
Abonnements ≥ 30 et <100Mbit/s (VDSL2, terminaison coaxiale, 4G fixe, THD radio)	2,955	3,008	3,074	3,130	3,158

Evolution du nombre d'abonnements					
en millions	T1 2019	T2 2019	T3 2019	T4 2019	T1 2020*
Accroissements annuels					
Accroissement net total	0,676	0,704	0,667	0,664	0,640
Accroissement net total en %	2,4%	2,5%	2,3%	2,3%	2,2%
Accroissement net du haut débit	-1,377	-1,510	-1,629	-1,747	-1,805
Accroissement net du très haut débit	2,053	2,214	2,296	2,410	2,446

en millions	T1 2019	T2 2019	T3 2019	T4 2019	T1 2020*
Accroissements trimestriels					
Accroissement net total	0,169	0,104	0,205	0,186	0,145
Accroissement du haut débit	-0,400	-0,422	-0,380	-0,545	-0,458
Accroissement du très haut débit	0,568	0,526	0,586	0,730	0,604
Accroissement brut au cours du trimestre, en million**	1,350	1,150	1,450	1,450	1,250

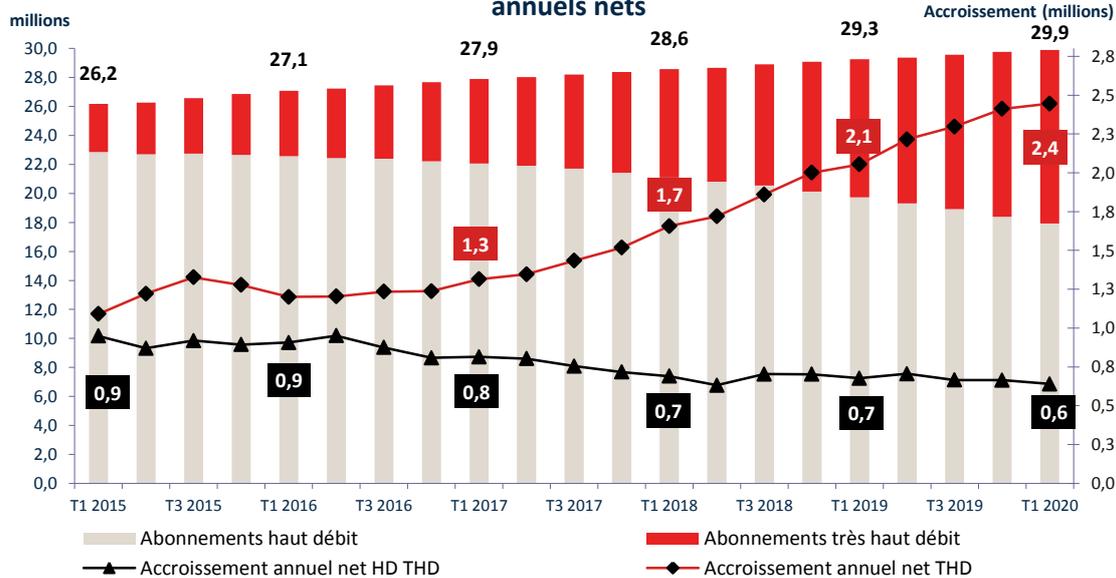
Taux d'abonnements au très haut débit					
en %	T1 2019	T2 2019	T3 2019	T4 2019	T1 2020*
Taux d'abonnements au très haut débit	46%	47%	47%	48%	48%
Taux d'abonnements aux accès en fibre optique de bout en bout	37%	37%	38%	38%	39%

*Résultats provisoires

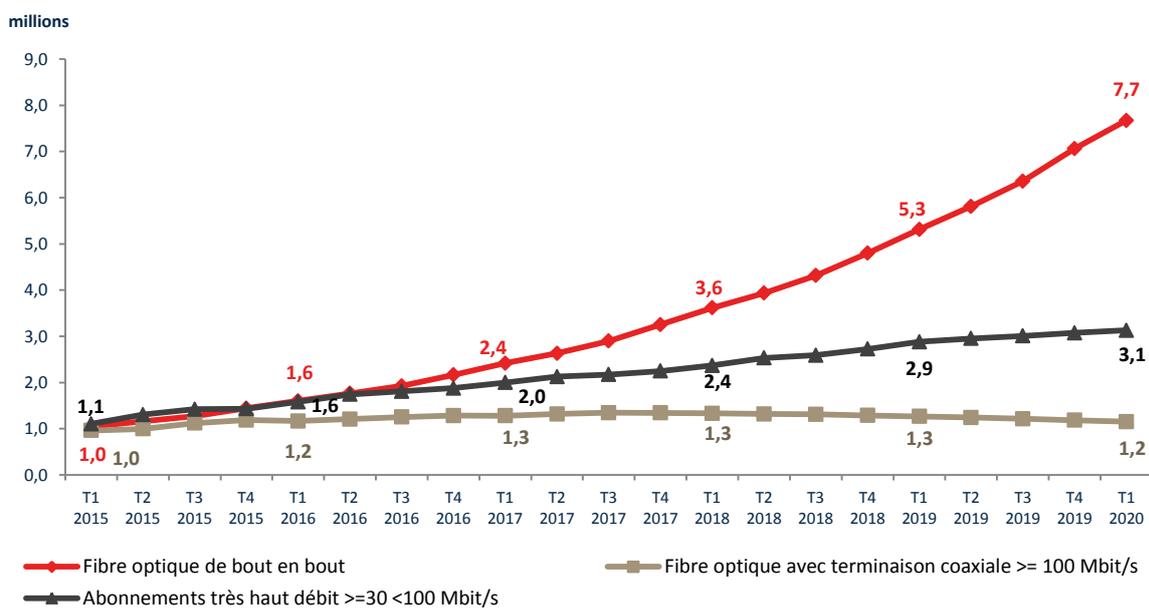
**Données arrondies à 12 500 près

Nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit et accroissements

annuels nets

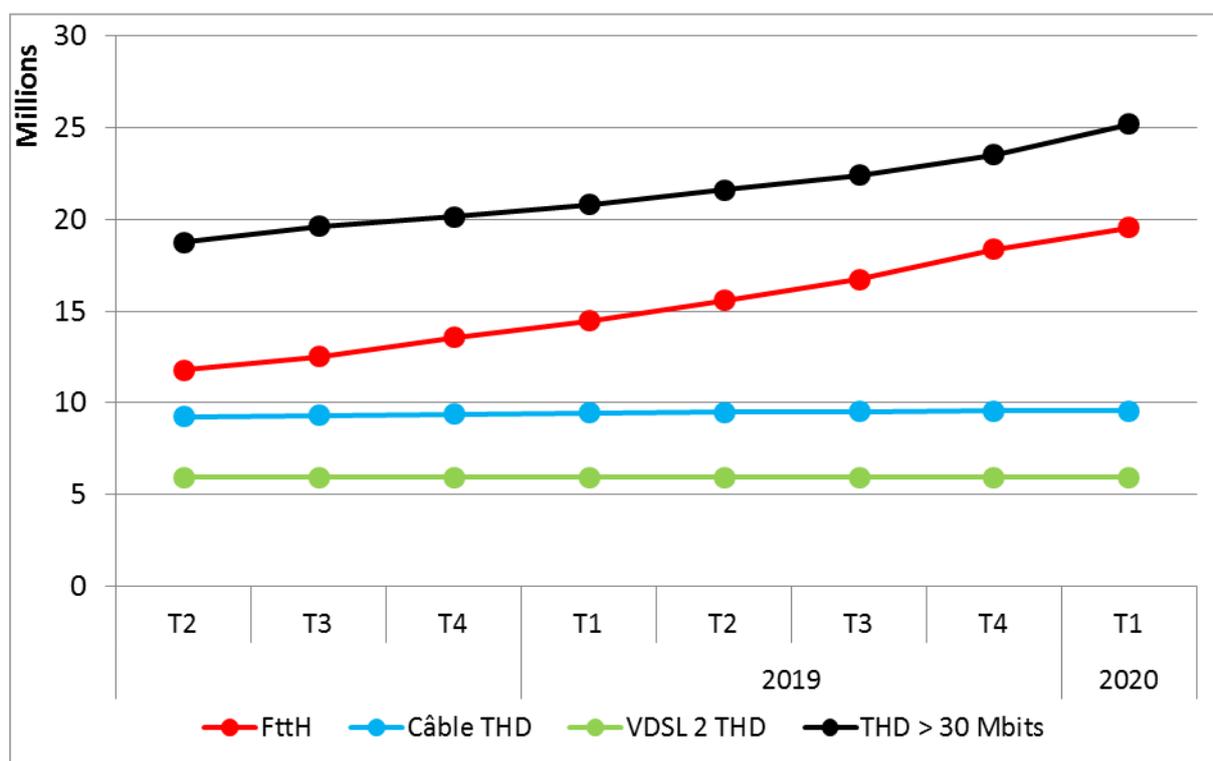


Accès internet à très haut débit



2 Tableau de bord très haut débit fixe

Le rythme du déploiement des réseaux FttH est toujours soutenu ce trimestre et s'établit à + 1,2 million de lignes sur le trimestre. Au 31 mars 2020, 19,5 millions de locaux étaient éligibles aux offres FttH, soit une hausse de 35 % en un an. Au total, à la fin du 1^e trimestre 2020, 25,2 millions de locaux étaient éligibles à des services à très haut débit, toutes technologies confondues, dont 18,6 millions en-dehors des zones très denses.



Locaux éligibles au très haut débit :	31 mars 2019	30 juin 2019	30 septembre 2019	31 décembre 2019	31 mars 2019	Évolution annuelle
sur les réseaux en fibre optique de bout en bout (FttH)	14 450 000	15 550 000	16 740 000	18 400 000	19 510 000	35 %
sur les réseaux à terminaison en câble coaxial	9 470 000	9 480 000	9 520 000	9 550 000	9 560 000	1 %
<i>dont éligibles 100 Mbit/s (FttLA)</i>	9 140 000	9 160 000	9 210 000	9 240 000	9 280 000	1 %
<i>dont éligibles 30 Mbit/s (FttLA et HFC)</i>	320 000	320 000	310 000	310 000	280 000	- 12 %
sur les réseaux en cuivre (VDSL2)	5 950 000	5 950 000	5 950 000	5 950 000	5 950 000	0 %
sur les réseaux en fibre ou en câble* * > 100 Mbit/s	16 680 000	17 530 000	18 460 000	19 740 000	21 510 000	29 %
tous réseaux confondus	20 820 000	21 610 000	22 420 000	23 520 000	25 230 000	21%

3 Suivi des déploiements et de la mutualisation des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné

Les graphiques ci-dessous permettent de suivre de manière plus agrégée la progression des déploiements (nombre de locaux raccordables par opérateur d'infrastructure) et de la mutualisation passive (nombre de locaux disposant de 1, 2, 3 ou 4 opérateurs présents au point de mutualisation dont il dépend) des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné.

3.1 Mise à jour du référentiel de nombre de locaux par commune pour les déploiements FttH

Observer les déploiements FttH suppose d'évaluer le nombre de locaux par commune à raccorder. Pour ce faire, l'Arcep utilisait jusqu'à présent des données produites par l'INSEE datant de 2015. Elle additionnait pour chaque commune les logements de l'Insee et une estimation du nombre de locaux à usage professionnels fondée sur les établissements déclarant un nombre strictement positif de salariés.

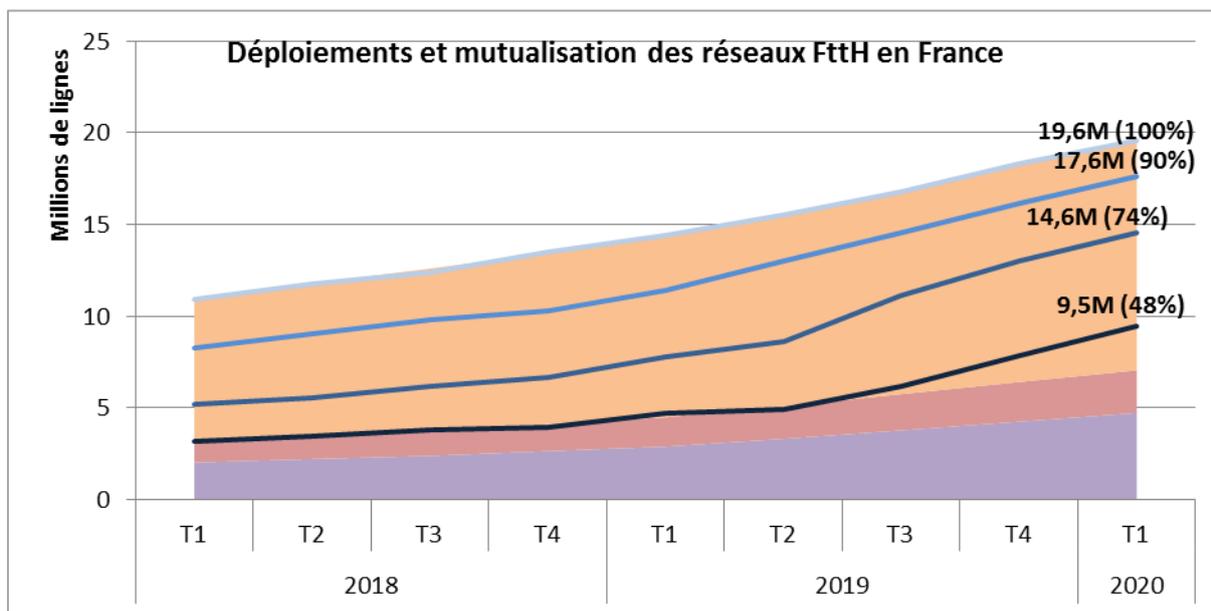
L'avancement des études terrain des opérateurs permet dorénavant de retenir, sur un nombre significatif de communes, un nouveau référentiel, à savoir les fichiers « IPE » des opérateurs qui sont spécifiquement destinés à permettre la commercialisation des réseaux déployés. Ce référentiel permet une estimation plus pertinente du nombre de locaux à rendre raccordables.

L'Arcep a alors publié le 10 avril une première version de ce référentiel. L'Arcep met donc à jour ce référentiel dans la nouvelle version de l'open data de l'observatoire de suivi des déploiements haut et très haut débit fixe du 1^e trimestre 2020 pour intégrer l'évolution des données IPE au cours de ce 1^e trimestre. Elle a aussi profité de cette mise à jour pour fiabiliser le traitement réalisé sur ces données.

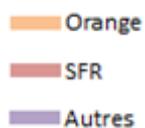
Cette mise à jour permet ainsi d'évaluer à date à près de 40 millions le nombre total de logements et locaux à usage professionnel à relier aux réseaux sur le territoire national, dont environ 7,2 millions dans les zones très denses, environ 16 millions dans les zones moins denses d'initiative privée et environ 16,8 millions dans les zones moins denses d'initiative publique.

À terme, l'outil Ma connexion internet donnera une estimation encore plus pertinente du nombre de locaux à rendre raccordable en utilisant à la fois ces données IPE mais aussi, en complément, des données précises liées au cadastre. Cet outil est en version bêta actuellement et ses résultats sont encore en cours d'analyse et de précision.

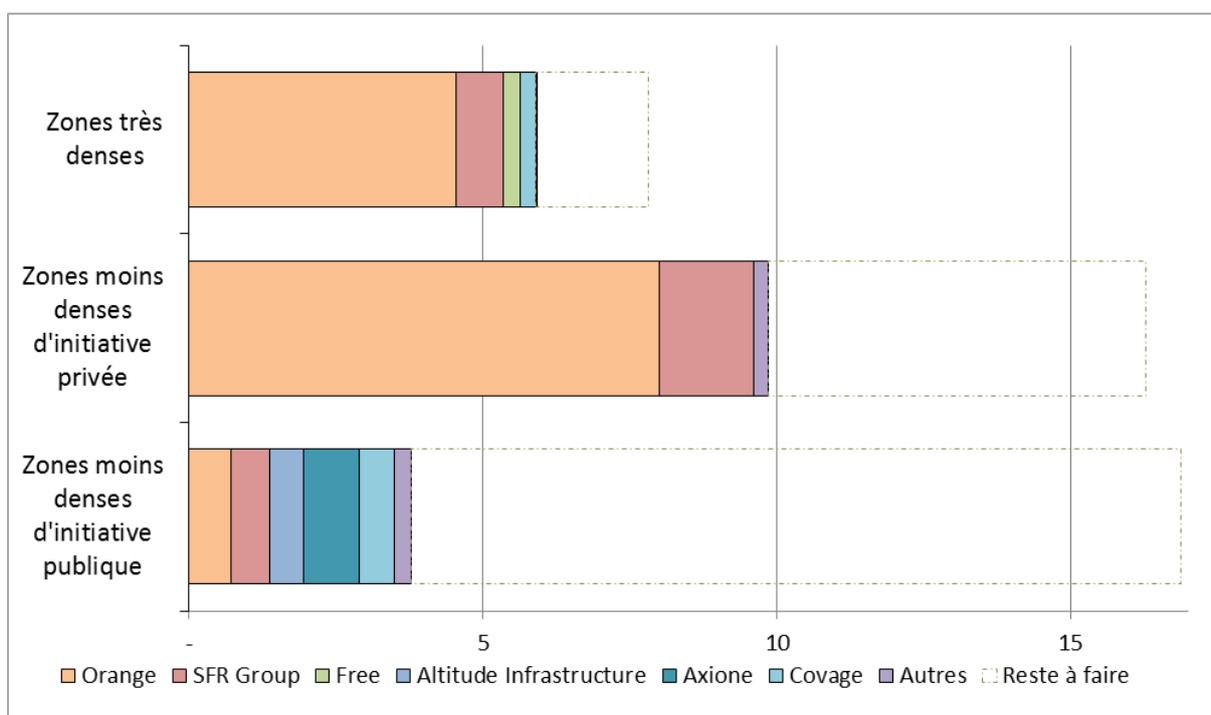
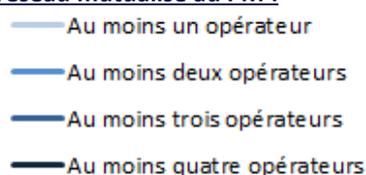
3.2 Sur le territoire national



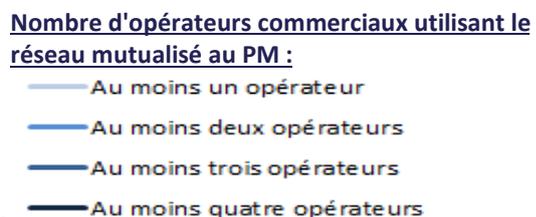
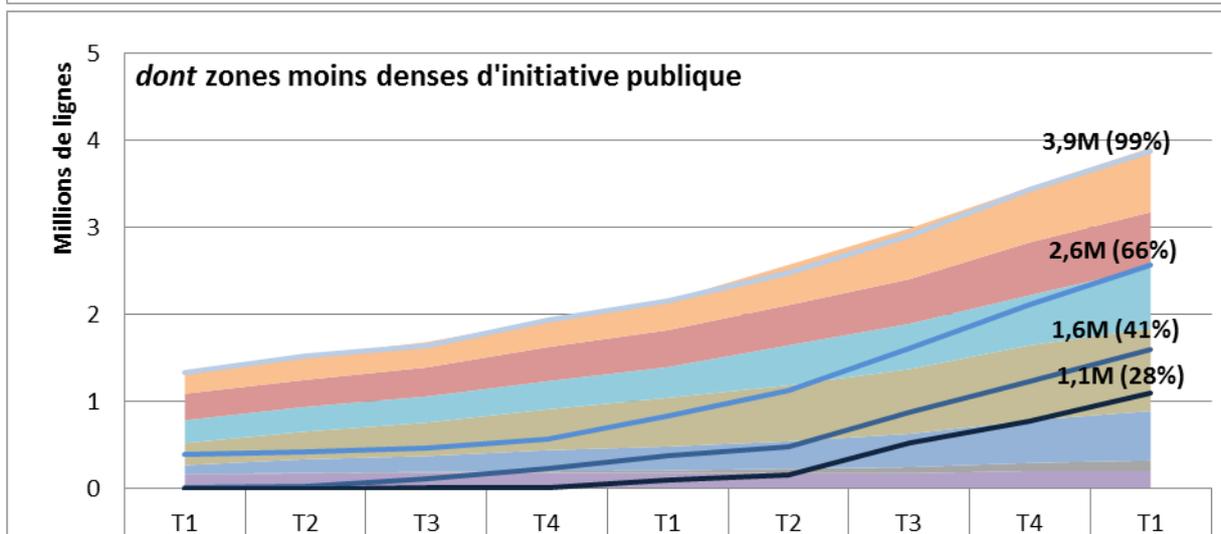
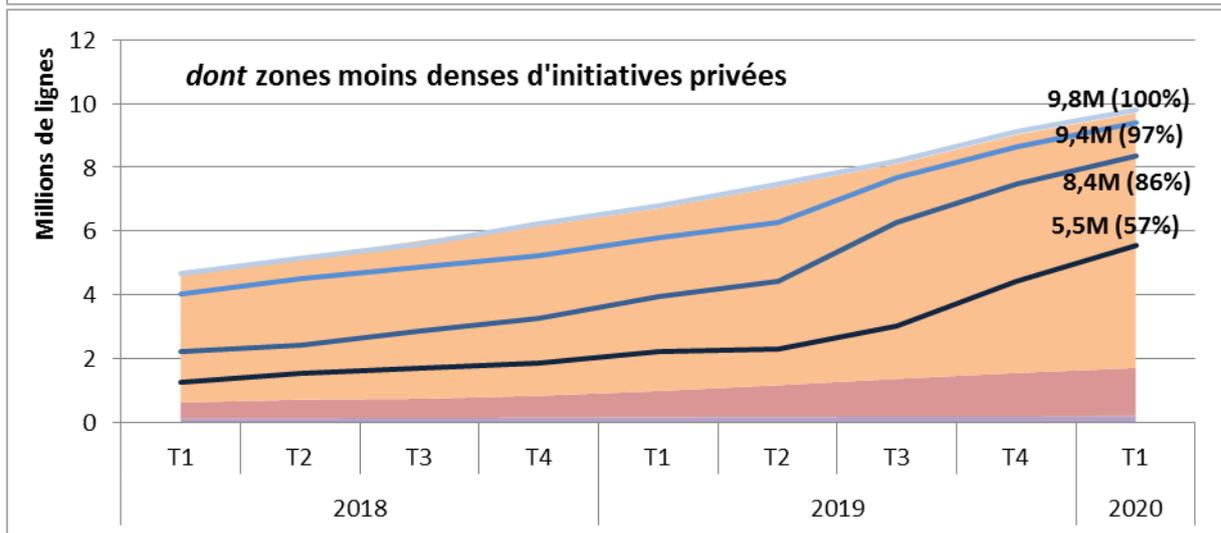
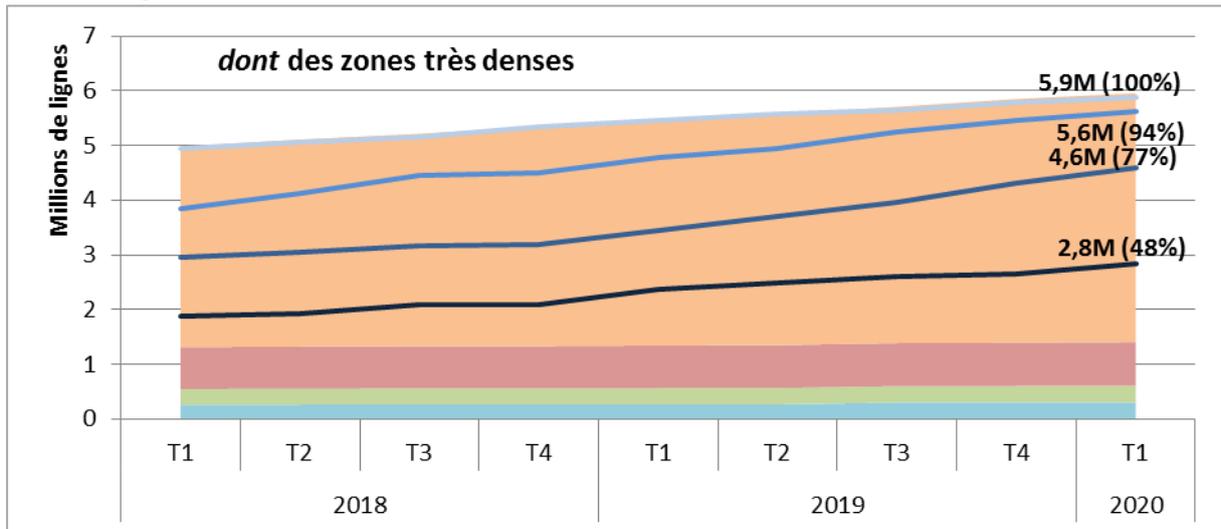
Opérateur qui déploie le réseau



Nombre d'opérateurs commerciaux utilisant le réseau mutualisé au PM :

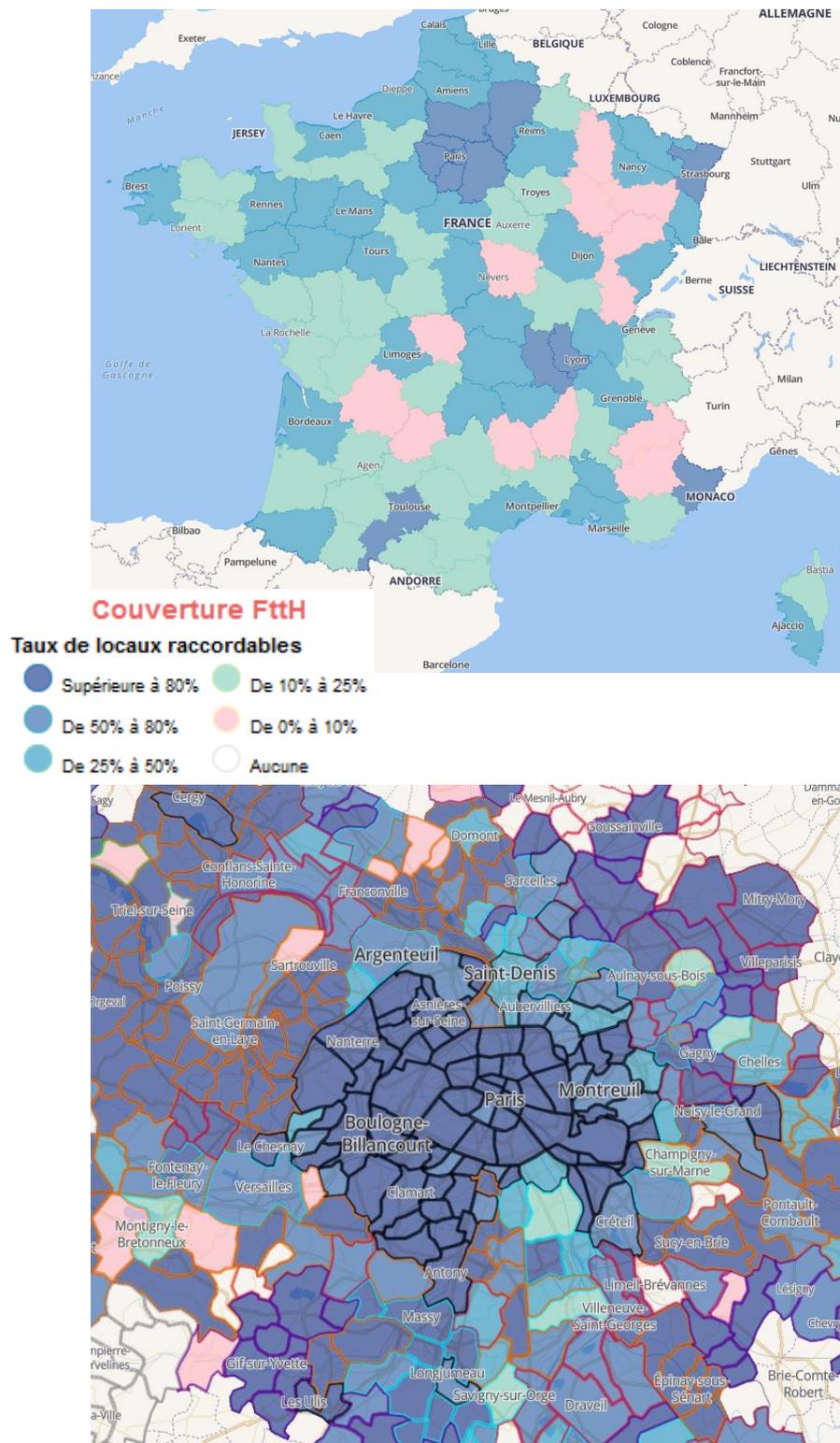


3.3 Par grandes zones

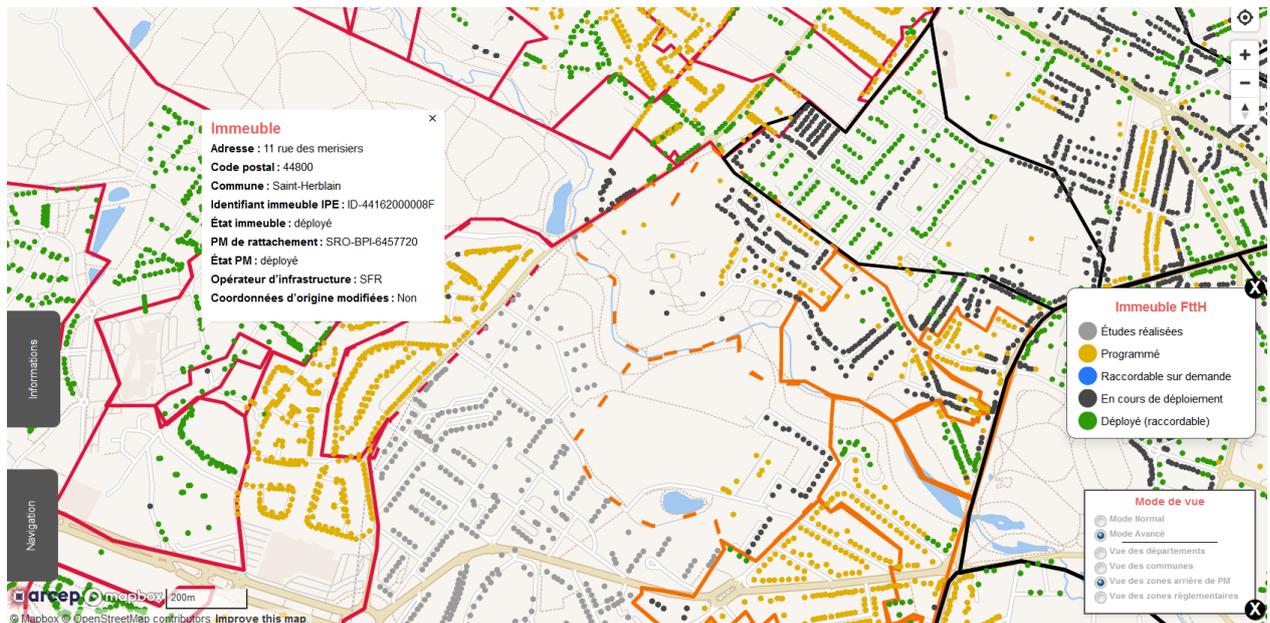


3.4 La carte interactive des déploiements FttH

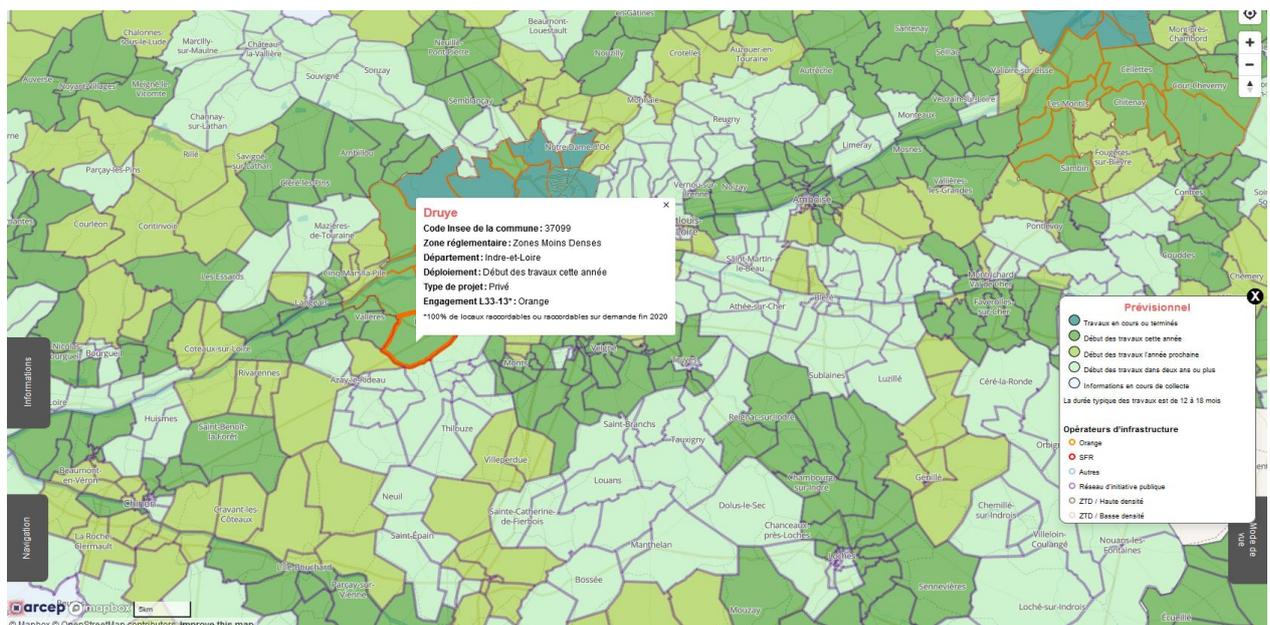
Il est possible de suivre le déploiement des réseaux en fibre optique mutualisée (FttH) sur cette carte interactive indiquant notamment les taux de couverture par commune et par département ainsi que les zones arrières de point de mutualisation : cartefibre.arcep.fr.



cartefibre.arcep.fr permet également de visualiser les immeubles et de suivre de façon précise l'avancée des déploiements FttH.



Le site offre aussi une vue prévisionnelle qui donne la possibilité de s'informer sur le délai de raccordement à la fibre optique à l'échelle de la commune.



La collecte de ces données prévisionnelles est réalisée auprès des opérateurs, par l'Arcep, et auprès des collectivités territoriales porteuses d'initiatives publiques de déploiement, par l'Agence du Numérique.

Les données associées à ces cartes des déploiements réalisés et à venir sont disponibles en open data.

3.5 Les réseaux d'initiative publique

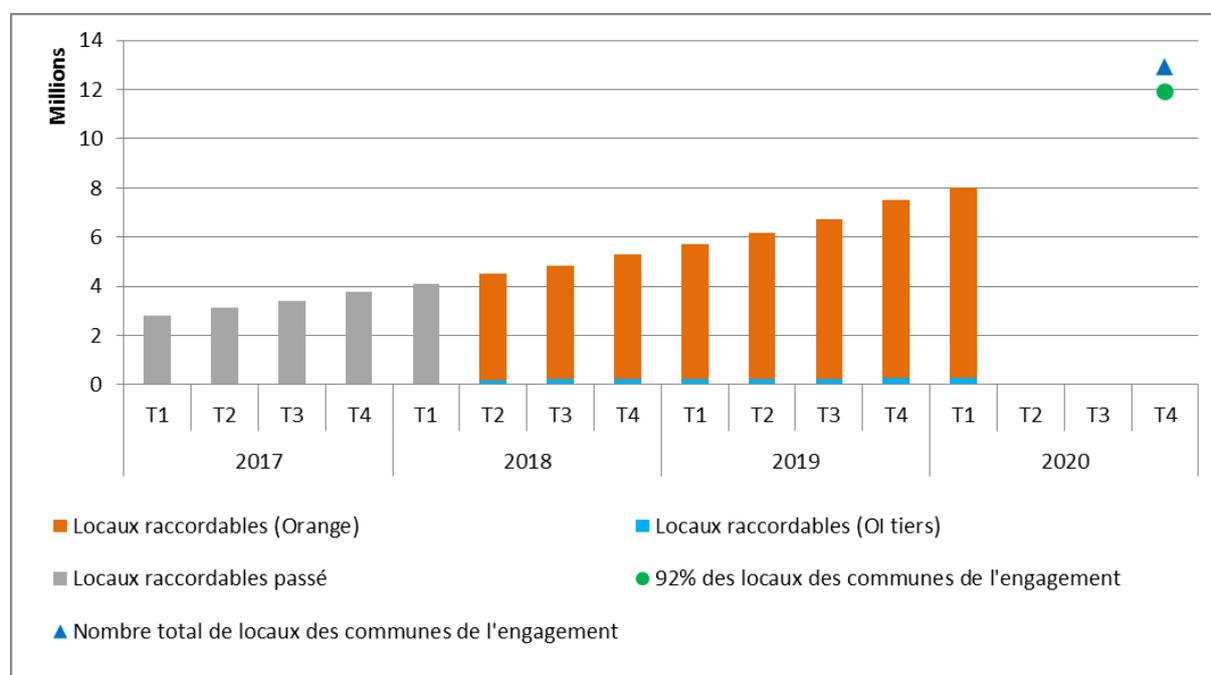
Réseaux d'initiative publique	Lignes raccordables	Lignes mutualisées <i>(lignes avec au moins 2 opérateurs commerciaux présents au PM)</i>
En zones moins denses	3,8 millions	67 %
<i>dont communes rurales</i>	<i>1,3 million</i>	<i>62 %</i>
<i>dont communes de montagne</i>	<i>0,5 million</i>	<i>83 %</i>

3.6 Suivi des engagements de déploiement FttH dans le cadre de l'article L. 33-13

Les graphiques suivants présentent l'avancement des déploiements FttH au sein des périmètres sur lesquels des opérateurs privés se sont engagés à déployer des réseaux FttH dans le cadre de l'article L. 33-13. Pour chaque périmètre, le graphique présente ainsi le nombre de locaux raccordables au sein du périmètre. En pratique, une petite partie des locaux ayant pu être rendus raccordables par un autre opérateur que l'opérateur engagé, les graphiques présentent cette distinction à titre informatif, à compter du 2^e trimestre 2018. Par ailleurs, les chiffres ne prennent en compte que les locaux effectivement raccordables et font abstraction des locaux raccordables sur demande.

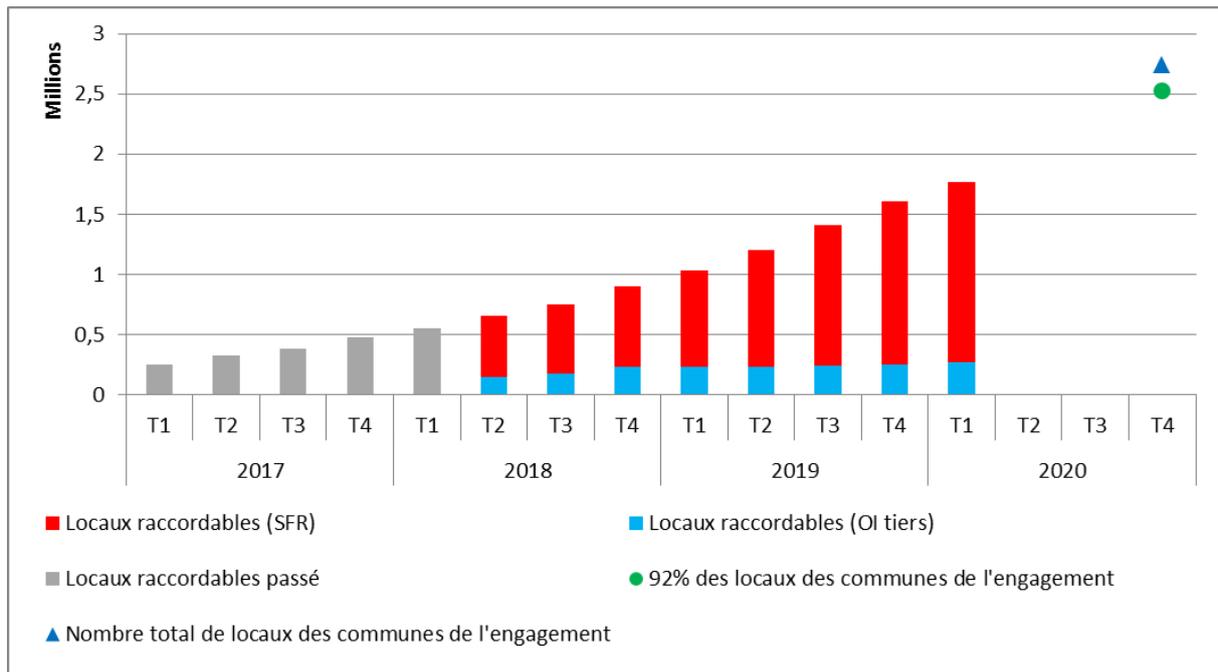
A noter que l'Arcep entend conduire prochainement le même type de suivi pour les autres engagements acceptés par le ministre au titre du L.33-13.

3.6.1 Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange en zone « AMII »



Le nombre total de locaux des communes sur lesquelles s'est engagé Orange a été évalué en utilisant le nouveau référentiel décrit en 3.1 et est représenté par le triangle bleu sur le graphique. A la fin du premier trimestre 2020, environ 63 % de ces locaux ont été rendus raccordables.

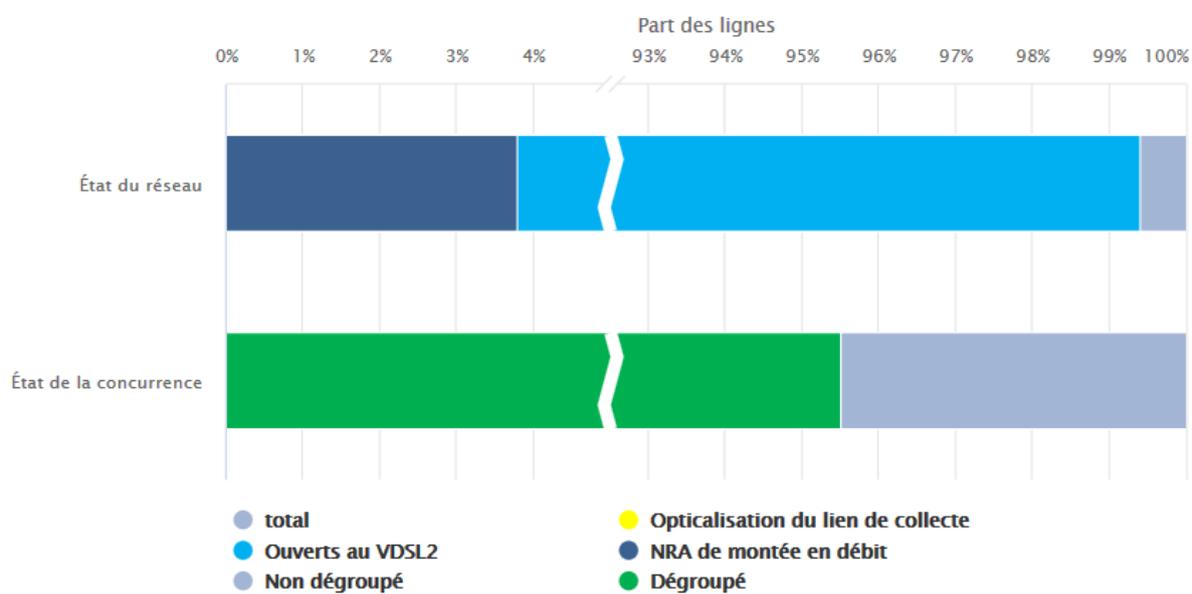
3.6.2 Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de SFR en zone « AMII »



Le nombre total de locaux des communes sur lesquelles s'est engagé SFR a été évalué en utilisant le nouveau référentiel décrit en 3.1 et est représenté par le triangle bleu sur le graphique. A la fin du premier trimestre 2020, environ 68 % de ces locaux ont été rendus raccordables.

4 Réseaux en cuivre

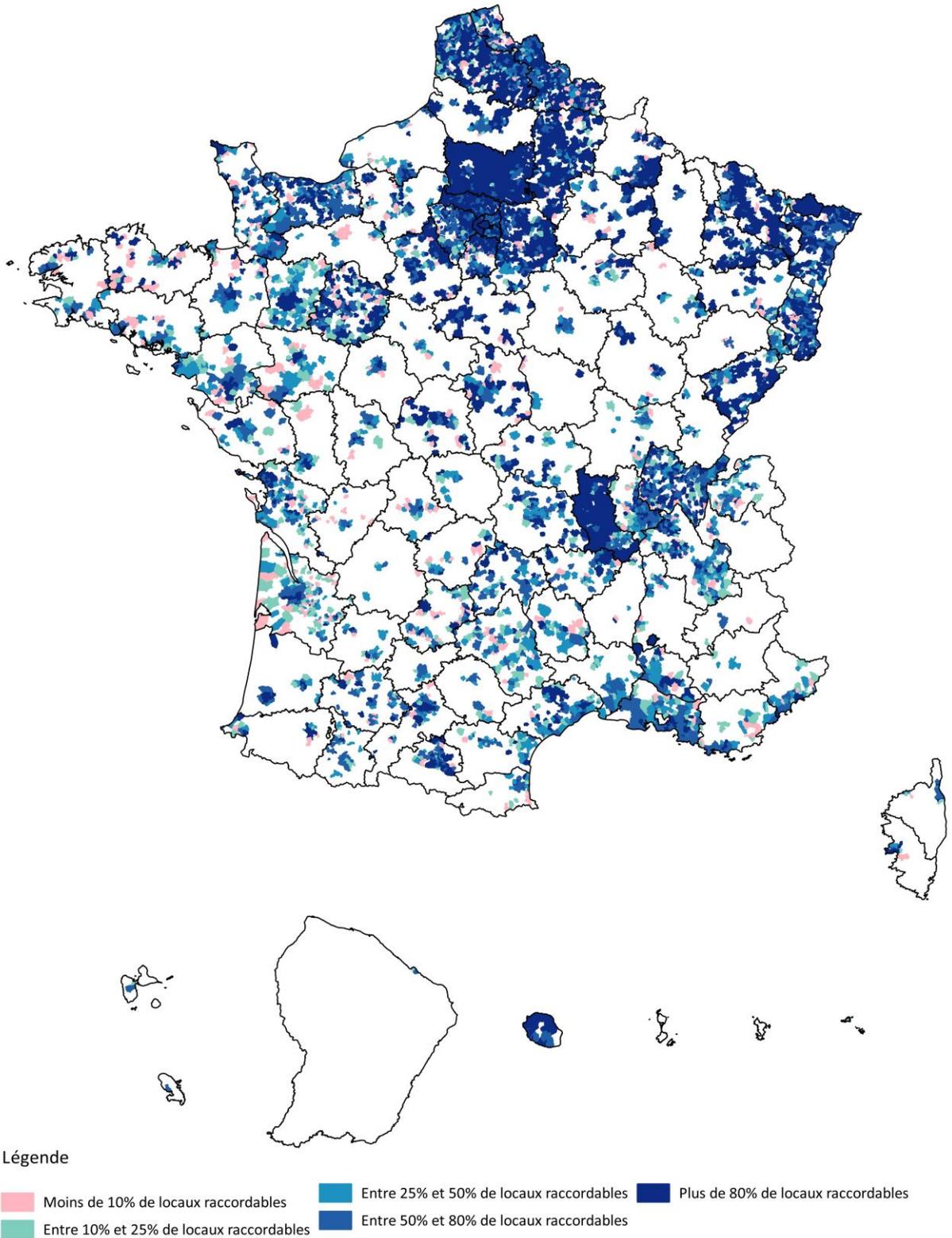
Ces graphiques présentent l'état de la boucle locale de cuivre, en proportion du nombre de lignes.



5 Couverture nationales des réseaux

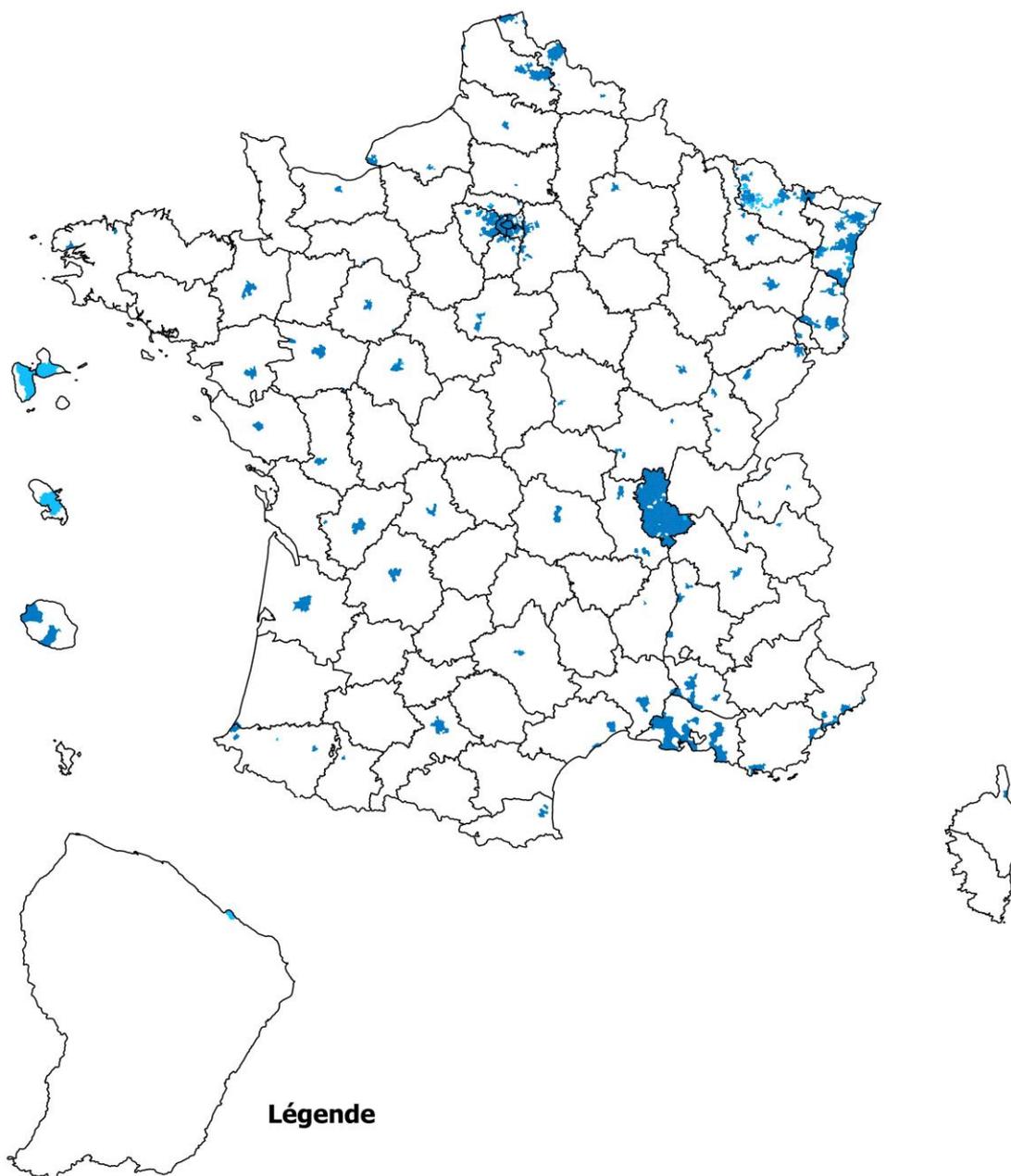
5.1 En fibre optique

État des déploiements des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné au 31 Mars 2020



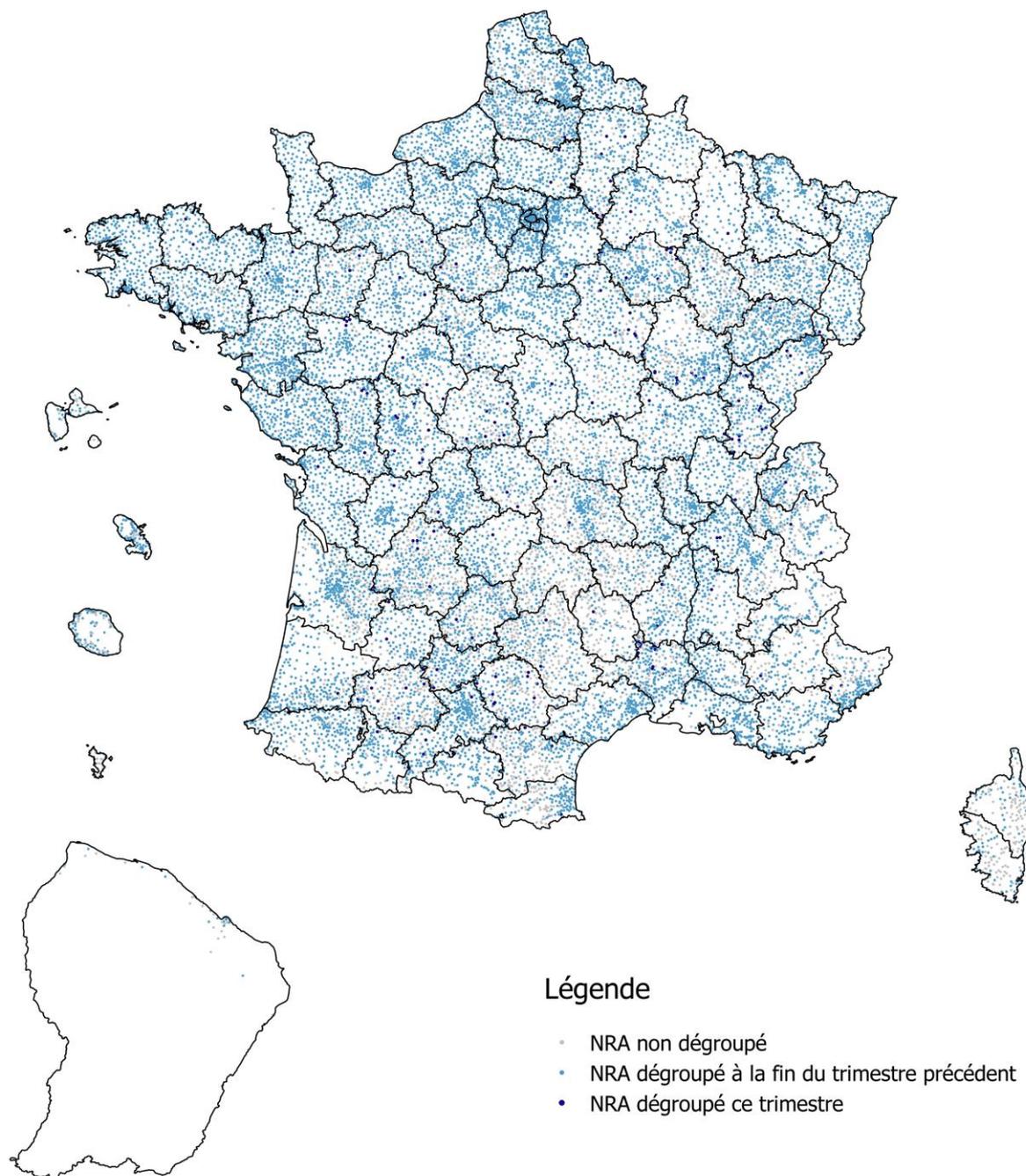
5.2 À terminaison coaxiale

État des déploiements des réseaux à terminaison en câble coaxial au 31 mars 2020



5.3 En cuivre

Couverture du dégroupage au 31 mars 2020



6 Méthodologie

6.1 Suivi des abonnements

Abonnements pris en compte :

- Le nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit sur réseaux fixes inclut les abonnements DSL, câble, fibre optique de bout en bout, fibre optique avec terminaison en câble coaxial, BLR, satellite wifi, les cartes SIM 4G à usage fixe, ainsi le accès très haut débit radio (ils consistent en la montée en débit du Wimax vers la technologie LTE).
- Il n'inclut pas les raccordements dédiés pour les entreprises, comptabilisés en services de capacité (et publiés dans les enquêtes annuelles définitives).
- Sont comptabilisés comme des abonnements très haut débit les accès à internet dont le débit crête descendant est supérieur ou égal à 30 Mbit/s quelle que soit la technologie support: fibre optique de bout en bout, réseaux avec terminaison en câble coaxial, cartes SIM 4G à usage fixe ou encore cuivre VDSL2 lorsque l'abonné est situé suffisamment près de l'équipement actif de l'opérateur pour bénéficier d'un débit égal ou supérieur à 30 Mbit/s. Le nombre des abonnements très haut débit dont le débit est supérieur ou égal à 100 Mbit/s est également publié. Il inclut les abonnements en fibre optique de bout en bout et avec terminaison par le câble coaxial.
- Le nombre d'abonnements prend en compte à la fois la clientèle grand public et entreprise.
- Le périmètre de l'observatoire couvre la métropole et les départements et collectivités d'outremer.

Taux d'abonnements :

- Le taux d'abonnement est défini comme le nombre d'accès souscrits rapporté au nombre de locaux éligibles.

Précisions complémentaires :

- Les résultats provisoires du trimestre ont une précision inférieure aux résultats définitifs publiés trois mois après la fin du trimestre (voir calendrier des publications sur le site). Ils sont établis à partir des données transmises par les principaux fournisseurs d'accès, complétées le cas échéant par l'estimation des non-réponses. Les données publiées sont arrondies. Les évolutions commentées tiennent compte du degré de précision des données.
- Un décalage temporel peut exister entre la livraison d'une offre sur le marché de gros (dégrouper ou bitstream) et sa comptabilisation sur le marché de détail. A l'inverse, la suppression d'une ligne sur le marché de gros peut différer de plusieurs semaines de sa suppression sur le marché de détail. Le rapprochement des données relatives à ces différents marchés peut refléter ces décalages.

6.2 Suivi des déploiements

Les graphiques illustrant la progression des déploiements et de la mutualisation passive des réseaux sont issus des données collectées auprès des opérateurs (d'infrastructures ou commerciaux) au titre de la décision n° 2018-0170 de l'Autorité du 22 février 2018. Les informations publiées constituent une synthèse des réponses des opérateurs ; ils sont arrondis au millier et peuvent faire l'objet de corrections ultérieures.

Les déploiements sont entendus comme le nombre de logements ou locaux à usage professionnels déclarés comme raccordables en aval du point de mutualisation (PM) ; le nombre d'opérateurs présents est entendu comme le nombre total d'opérateurs qui ont raccordé ce même point à leur réseau de collecte, y compris le cas échéant l'opérateur d'infrastructure.

Les opérateurs d'infrastructures sont les opérateurs qui établissent ou exploitent les lignes en fibre optique jusqu'à l'abonné et qui sont tenus de les mettre à disposition des opérateurs commerciaux. Ainsi, un opérateur commercial a vocation à être présent sur l'ensemble des points de mutualisation, qu'il ait été responsable ou non du déploiement des prises raccordables, au fur et à mesure du déploiement de son réseau de collecte jusqu'aux réseaux mutualisés. L'Autorité souhaite en particulier souligner que dans le cas d'un opérateur verticalement intégré, le nombre de lignes raccordables déployées par son activité d'opérateur d'infrastructure (OI) sur le marché de gros est différent du nombre de lignes éligibles aux offres de son activité d'opérateur commercial (OC) sur le marché de détail. L'Autorité ne publie pas à ce jour le nombre de lignes éligibles par opérateur commercial.

Les valeurs rappelées sur les graphiques correspondent à la mutualisation des points de mutualisation ; en valeur absolue, ainsi que relative, rapportée au total des locaux raccordables.

Les quatre graphiques sont tous à des échelles différentes pour en faciliter la lecture.

A titre d'exemple, les graphiques du déploiement du FttH sur l'ensemble du territoire national et pour chaque zone indiquent qui sont les constructeurs-exploitants du réseau en fibre optique déployé qui compte actuellement 19,5 millions de lignes raccordables. Grâce à la mutualisation imposée par le cadre réglementaire, ce constructeur-exploitant n'est néanmoins pas le seul opérateur pouvant fournir du service sur la ligne qu'il a construite : les autres opérateurs qui viennent raccorder cette ligne le peuvent également.

Concernant les estimations pour le THD, les pourcentages sont calculés en rapportant, d'une part, les locaux couverts par une technologie au nombre total de locaux, et, d'autre part, les abonnés à une technologie au nombre total d'abonnés. A ce jour ces taux sont calculés sur la base des réseaux filaires uniquement (FttH, câble, VDSL2).

Le décompte des locaux par zone est une estimation. Regroupant les logements et locaux à usage professionnel, il est évalué comme la somme des logements et du nombre d'établissements d'entreprises de 1 salarié ou plus, selon les données publiées par l'INSEE.

Les données INSEE utilisées sont les suivantes :

- logements : Métropole et DROM-COM (sauf Mayotte) [millésime 2015](#), Mayotte [millésime 2012](#) ;
- locaux à usage professionnel : établissements d'effectif connu non nul [millésime 2015](#).